Ecrit par Echo du Mardi le 24 août 2022

Depuis mardi 23 août, la navigation et les activités subaquatiques sont interdites dans la Sorgue



Conformément à l'arrêté préfectoral réglementant la navigation (arrêté du 28/05/2019), et suite à l'atteinte du seuil réglementaire de 4 m3/s (4m3/s dimanche et 3,99m3/s lundi) à Fontaine de Vaucluse durant 2 jours consécutifs, la navigation est interdite sur la Sorgue.

Pour protéger la faune et la flore
Cette mesure vise à limiter les impacts de cet usage sur les milieux aquatiques et la faune qu'ils abritent. D'autres usages tels que la pêche ou la baignade pourraient être limités réglementairement.

Un débit trop bas récurrent

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 24 août 2022

«Le débit de la Fontaine de Vaucluse est particulièrement bas pour la saison explique le Syndicat mixte du bassin des Sorgues. La navigation restait néanmoins possible, avec un niveau d'eau suffisant, notamment du fait que les micro-centrales situées sur la Sorgue amont ont été arrêtées. Cela a permis que l'eau normalement dérivée dans les bras usiniers s'écoule dans le bras principal de la Sorgue amont, où se pratique la navigation.»

Principe de précaution
Il est nécessaire par principe de précaution de stopper l'activité au deçà d'un certain seuil, pour limiter les pressions sur les milieux aquatiques et à la faune qu'ils abritent. C'est aujourd'hui le cas : le débit de la Fontaine de Vaucluse a atteint ces deux derniers jours le seuil réglementaire des 4 000 l/s (4 m3/s).

Toutes les activités sont interdites
Les activités liées à la navigation et aux activités subaquatiques sont interdites sur l'ensemble des Sorgues et du Canal de Vaucluse. En complément, d'autres pratiques de loisirs telles que la pêche pourraient être limitées réglementairement. L'interdiction de la baignade, déjà en vigueur sur de nombreuses communes, pourrait être renforcée.

Limiter les impacts de la sécheresse
Toute intrusion dans la rivière peut avoir des conséquences néfastes : piétinement des fonds où vivent des invertébrés aquatiques, tels que des larves de libellules, des larves de mouches de mai, des sangsues… perturbation des habitats des poissons, déjà fortement réduits par les niveaux d'eau très bas, par la présence de l'Homme dans l'eau ou la construction de petits barrages… pollution de l'eau plus concentrée, risques sanitaires et apports de produits chimiques via les crèmes solaires, etc.

Citoyenneté et bienveillance
«La protection de la rivière et de ses berges est l'affaire de tous. Nous avons la possibilité de contribuer, chacun à notre échelle, à limiter les impacts de la situation exceptionnelle de sécheresse que nous subissons. Nous comptons sur votre vigilance, votre citoyenneté et votre bienveillance envers la rivière pour respecter les interdictions et bonnes pratiques, afin qu'ensemble, nous tâchions de limiter autant que possible les impacts de la sécheresse sur le milieu naturel et la vie associée», conclut le Syndicat mixte du bassin des Sorgues.
MH

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !